

COMITE DU 24 JUIN 2026

**Rapport 2025 sur le prix et la qualité
du service public de prévention et
de gestion des déchets ménagers et
assimilés.**

SOMMAIRE



Présentation du SMITOM du Nord Seine-et-Marne

Synthèse : organisation et chiffres clés

Prévention, communication et sensibilisation

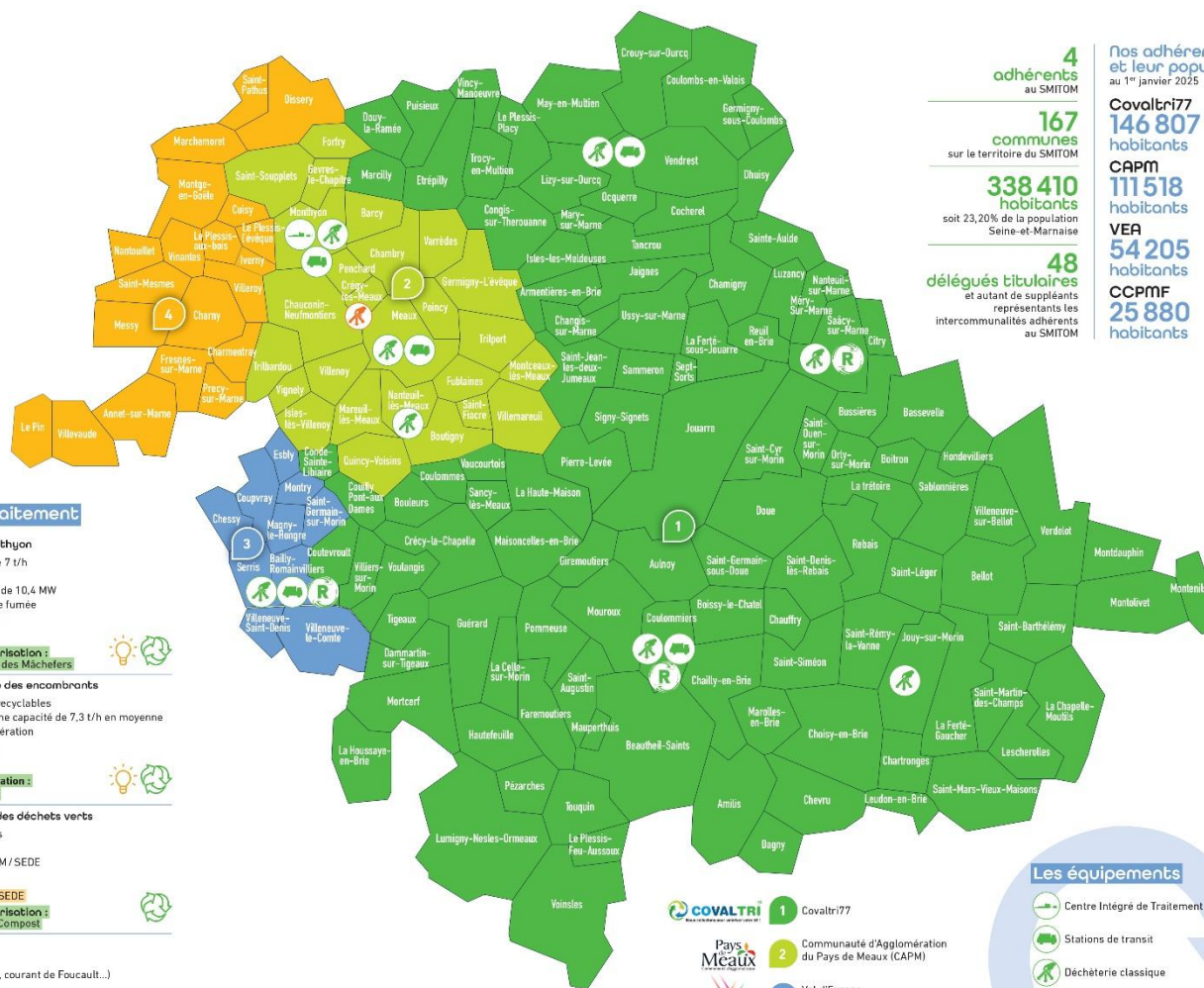
Environnement

Coût du service public

Présentation du SMITOM du Nord Seine-et-Marne



Le territoire en 2025 : 338 410 habitants – 4 adhérents – 167 communes



4 adhérents
au SMITOM

167 communes
sur le territoire du SMITOM

338 410 habitants
soit 23,20% de la population
Seine-et-Marne

48 délégués titulaires
et autant de suppléants
représentant les
intercommunalités adhérents
au SMITOM

Nos adhérents
et leur population
au 1^{er} janvier 2025

COVALTRI77
146 807
habitants

CAPM
111 518
habitants

VEA
54 205
habitants

CCPMF
25 880
habitants

Installation de traitement

Unité d'incinération de Montigny

- Deux lignes à grille Martin de 7 t/h
- Un lit fluidisé de 3 t/h
- Un groupe turbo-alternateur de 10,4 MW
- Un dispositif de traitement de fumée

Maître d'ouvrage : SMITOM

Exploitant : SOMOVAL

Nature de la principale valorisation :
Électricité Valorisation matière des Mâchefers

Plateforme de tri sélectif des encombrants

- Tri au grappin des matières recyclables
- Un broyeur encombrants d'une capacité de 7,3 t/h en moyenne
- Zone de stockage avant incinération

Maître d'ouvrage : SMITOM

Exploitant : SOMOVAL

Nature de la principale valorisation :
Valorisation matière Électricité

Plateforme de traitement des déchets verts

- Un broyeur des déchets verts
- Un cribble des déchets verts
- Plateformes extérieures : CTM / SEDE

Maître d'ouvrage : SMITOM

Exploitant : SOMOVAL / CTM / SEDE

Nature de la principale valorisation :
Déchets verts broyés criblés / Compost

Centres de tri

- Trieurs mécaniques (trommel, cribles balistiques, courant de Foucault...)
- Trieurs optiques

Maître d'ouvrage : SMDO / SIETREM

Exploitant : VEOLIA / SEPUR

Nature de la principale valorisation :
Recyclage et incinération des refus



1 Covaltri77



2 Communauté d'Agglomération
du Pays de Meaux (CAPM)



3 Val d'Europe
Agglomération (VEA)



4 Communauté de Communes
Plaines et Monts de France (CCPMF)

Les équipements

- Centre Intégré de Traitement
- Stations de transit
- Déchèterie classique
- Déchèterie sans collecte des DGS
- Containers réemploi

SYNDICAT MIXTE OUVERT COMPÉTENCE TRAITEMENT

(créé le 24 06 1993 – dernières modifications statutaires 11/02/2026)

Depuis le 1^{er} mai 2018, une délégation de service public à SOMOVAL (filiale VEOLIA) pour 10 ans pour l'exploitation d'une filière globale :

> Un Centre Intégré de Traitement (CIT) : des équipements performants

- Un centre de valorisation énergétique (incinération),
- Une plateforme de tri sommaire (encombrants),
- Une plateforme de rechargement (verre ménager),
- Un centre de valorisation organique (broyage et criblage déchets verts).

> 5 centres de transit

Une quadruple certification : ISO9001, ISO 14001, OHSAS 18001 et ISO 50001

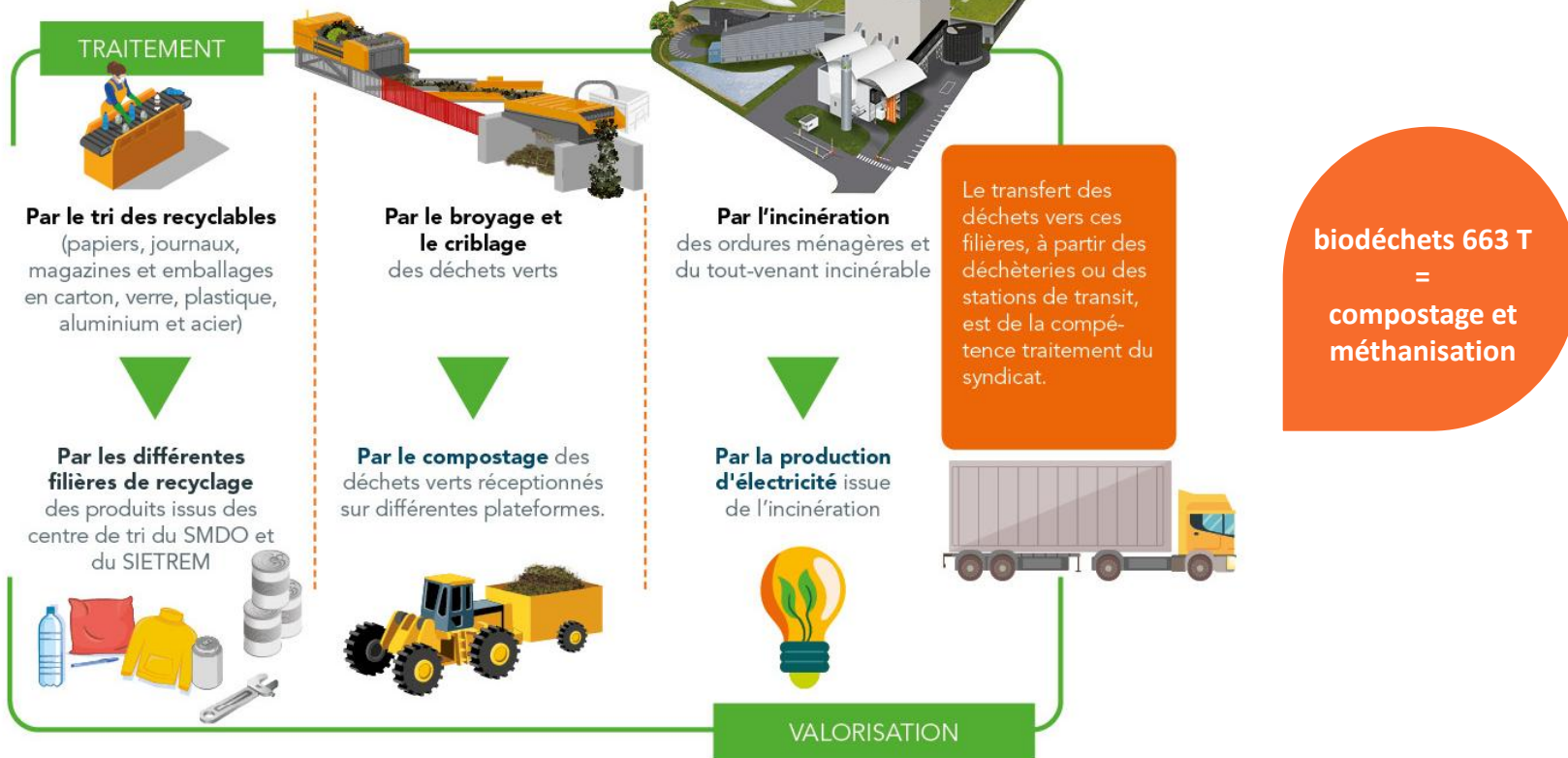
Une capacité maximale annuelle d'incinération des déchets : 148 800T/AN en 2025

LES INSTANCES DU SYNDICAT

Le comité syndical : 52 délégués titulaires – 52 délégués suppléants

Les services : 25 collaborateurs au sein du SMITOM

LE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS



Via des conventions d'entente et depuis le 1^{er} mai 2019, le traitement de la collecte sélective est assuré au centre de tri du SMDO à Villers-Saint-Paul (syndicat départemental de l'Oise) avec application des consignes étendues pour les plastiques. Depuis 2023, une partie est également traitée au SIETREM de Lagny-sur-Marne.

Synthèse : organisation et chiffres clés



LES ÉLÉMENTS MAJEURS DE L'ANNÉE 2025

- **Concertation publique sur l'avenir de l'UVE de Monthyon** pour éclairer les futurs investissements du syndicat.
- **Poursuite des études pour le renouvellement du contrat de concession des installations de traitement.**
- **Confirmation de la rénovation des fours existants de l'UVE**, en cohérence avec la réduction des déchets incinérables.
- **Renforcement des actions de prévention et de réduction des déchets** au service de l'économie circulaire.
- **Accompagnement par CITEO dans un projet national visant à réduire les refus de tri.**
- **Développement des partenariats territoriaux** en faveur de la prévention et de la gestion durable des déchets.
- **Modernisation des déchèteries** pour améliorer le recyclage et la valorisation des déchets.

Quantité de déchets
générée par habitant
en 2025



Ordures ménagères
233 Kg



Déchets verts et biodéchets
80 Kg



Encombrants
37 Kg



Emballages et papiers
58 Kg



Verre
20 Kg



Gravats, plâtre et bois
57 Kg



Autres
(DEEE, ferrailles, déchets spéciaux, pneus...)
7 Kg

L'Unité de Valorisation Energétique (UVE) : des apports constants et une unité maîtrisée

- 233 kg/hab : -2 % par rapport à 2024.
- 130 kt de déchets réceptionnés sur l'UVE dont 125 kt incinérées.
- Production électrique : 56 409 MWh.
- Une performance énergétique à 65,27 %, ce qui permet l'obtention d'une TGAP réduite à 15 €/tonne.
- 79 kt d'OMR en provenance des adhérents.
- 19 kt d'OMR en provenance du SMDO et de Valor'Aisne.
- 23 kt d'apports extérieurs SOMOVAL.

La collecte des biodéchets : une montée en puissance

- 663 tonnes de biodéchets.

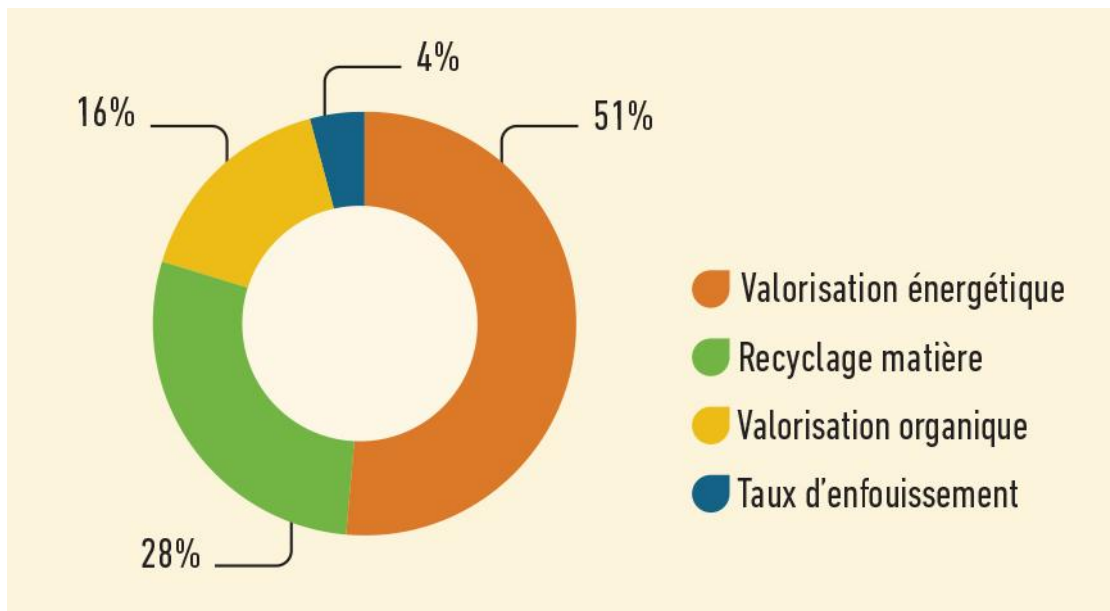
La collecte sélective et le verre : des apports toujours trop faibles

- 58 kg/hab soit 19 kt de collecte sélective.
- 27,74 % de refus.
- 20 kg/ hab soit 7 kt de verre.

Les déchèteries : une valorisation matière optimisée

- 106 kg/hab : -3 % par rapport à 2024.
- 17 kt.
- Une valorisation record : 94,2 %.

RÉPARTITION MODES DE VALORISATION DES DÉCHETS DES HABITANTS EN 2025



51% des déchets sont valorisés sous forme d'énergie. Ces déchets sont principalement composés des OMr, des encombrants collectés en porte à porte et des tonnages de déchèterie qui ne peuvent pas faire l'objet d'une valorisation matière.

Le taux d'enfouissement est particulièrement bas : 4%

Le bac d'ordures ménagères d'un habitant du territoire : 233 kg/hab



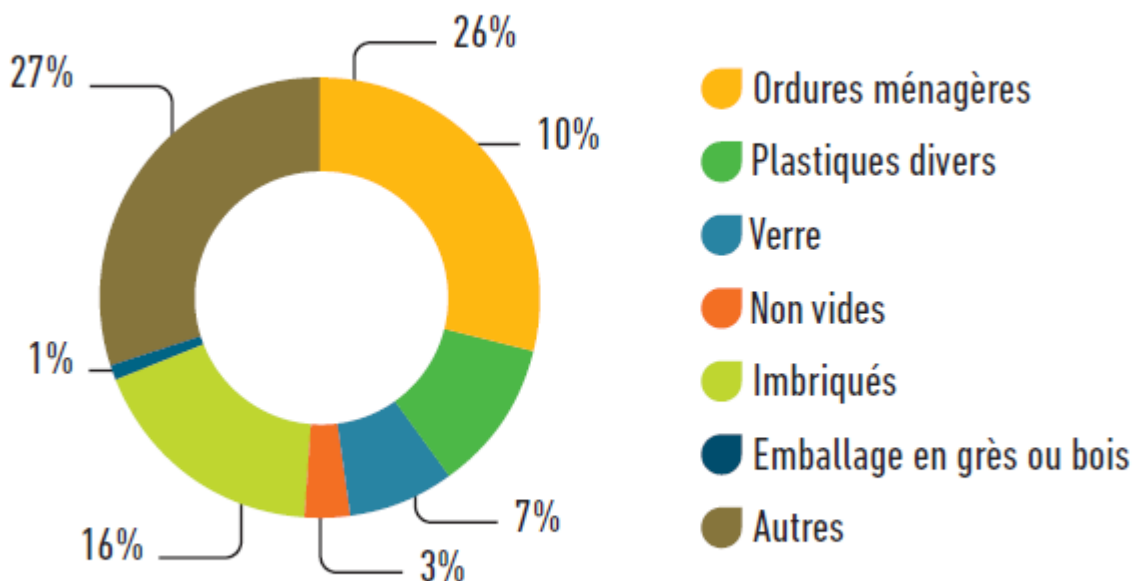
Kg / hab 2025

- 77 ● Collecte sélective
- 68 ● Biodéchets
- 38 ● Textiles sanitaires
- 18 ● Verre
- 13 ● Déchets combustibles et non-combustibles
- 11 ● Textiles chaussures maroquinerie
- 7 ● Dont alimentaires emballés
- 6 ● Déchèteries

Des marges de progression importantes concernant la collecte sélective, le verre et les biodéchets. Seulement 22 % des apports sont réellement des OMr.

Le bac de collecte sélective avec un taux de refus toujours trop élevé 27,74 %

Composition des refus *



*refus hors petits déchets

Ces refus sont majoritairement composés d'OMr, de verre, de plastiques non emballages et des imbriqués : une sensibilisation à maintenir et à intensifier

ZOOM sur les déchèteries

Un taux de valorisation en constante progression grâce notamment au pré-tri



- **106 kg d'apports de déchets** en moyenne/habitant en déchèterie (- 3 KG par rapport à 2024).
- **Une baisse du tonnage total** en déchèterie par rapport à 2024 (- 2,78 %).
- **263 434 passages en déchèterie** (plus 4 % par rapport à 2024).
- **Déploiement de la REP PMCB – (le plâtre : un flux important).**
- **La sécurisation des sites a été renforcée (clôtures/vidéoprotection).**
- **Un taux de valorisation exemplaire (+ 20 % par rapport à 2024).**

Prévention, communication et sensibilisation



PRÉVENTION : réflexion stratégique et expérimentations

- L'année 2025 est la 4^{ème} année **du PLPDMA (2022/2027)**
- Elle est marquée par :
 - L'organisation d'un **premier séminaire** de réflexion stratégique
 - L'émergence de **projets de réemploi** adaptés aux besoins du territoire pour réduire les emballages jetables
- **Des financements obtenus pour accompagner les expérimentations :**
Afin de concrétiser ces projets, le SMITOM a candidaté à :
 - L'AMI « Réemploi pour les collectivités » de CITEO
 - L'AAP « Zéro plastique » de la Région Île-de-France

Le SMITOM a été lauréat de ces deux dispositifs permettant de bénéficier d'un accompagnement technique et financier pour développer des expérimentations de réemploi sur le territoire sur 3 secteurs : **Portage de repas à domicile, évènementiel et vente à emporter.**



Des financements mobilisés



3 secteurs d'expérimentation ciblés

Le SMITOM et ses adhérents montrent l'exemple

1



Eco-Exemplarité

2

Des solutions pour tous



Sensibilisation du grand public et des acteurs concernés



Favoriser la consommation responsable



Réduire les déchets marins

3

Donner, réparer, réemployer



Augmenter la durée de vie des produits

4

Eviter les biodéchets



Lutter contre le gaspillage alimentaire



Eviter la production de déchets végétaux et encourager le compostage

5

Les professionnels s'engagent



Réduire les déchets des entreprises



Réduire les déchets du BTP

6

Une tarification qui encourage le changement de pratiques



Utiliser les instruments économiques

PRÉVENTION : UN ENGAGEMENT FORT

BILAN DU SEMINAIRE

9 intervenants mobilisés

67 participants présents, dont une majorité d'élus du territoire



Ateliers de sensibilisation à l'éco-consommation

- 12 ateliers organisés en 2025 par le SMITOM.
- 23 ateliers réalisés par les Adhérents.

Défi famille Zéro déchet

Accompagnement de VEA et de la CAPM.



Des soutiens aux Ressourceries

Les Ressourceries La Boussole, Les Deux Morin et ARILE ont bénéficié d'un financement :

- en 2025: 19 ressourceries éphémères ont été menées sur le territoire.



PRÉVENTION ET RÉDUCTION DES DÉCHETS

2025 - Quelques chiffres :

17 460 foyers équipés en composteurs de jardin grâce au SMITOM et ses adhérents depuis 2008
532 composteurs et 8 lombricomposteurs distribués en 2025.

98 composteurs pédagogiques en fonctionnement
dont 1 installé en 2025.

85 sites de compostage partagés installés, 13 en 2025.

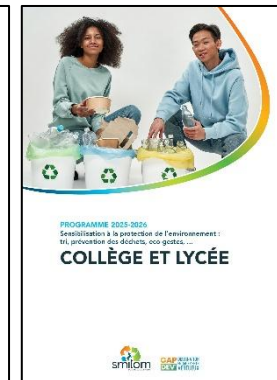
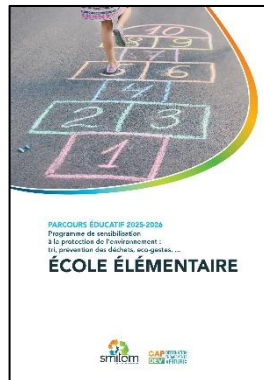
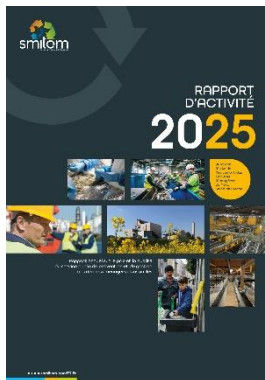
645 dossiers validés pour l'aide à l'acquisition de broyeurs depuis 2020 dont 178 en 2025 (93 en 2024). **5 kits mulching**

184 Demandes de subvention pour les protections hygiéniques durables (41 en 2024)

3 demandes pour les changes lavables.

ZOOM SUR LA SENSIBILISATION

Une communication écrite à destination du grand public, des élus locaux et des scolaires.



Inauguration du parcours de la biodiversité



ZOOM SUR QUELQUES OPÉRATIONS PHARES

Tous au compost / Fête de la nature / Journée Environnement et Partage 2025
/ SEDD / Fête des sols vivants / SERD

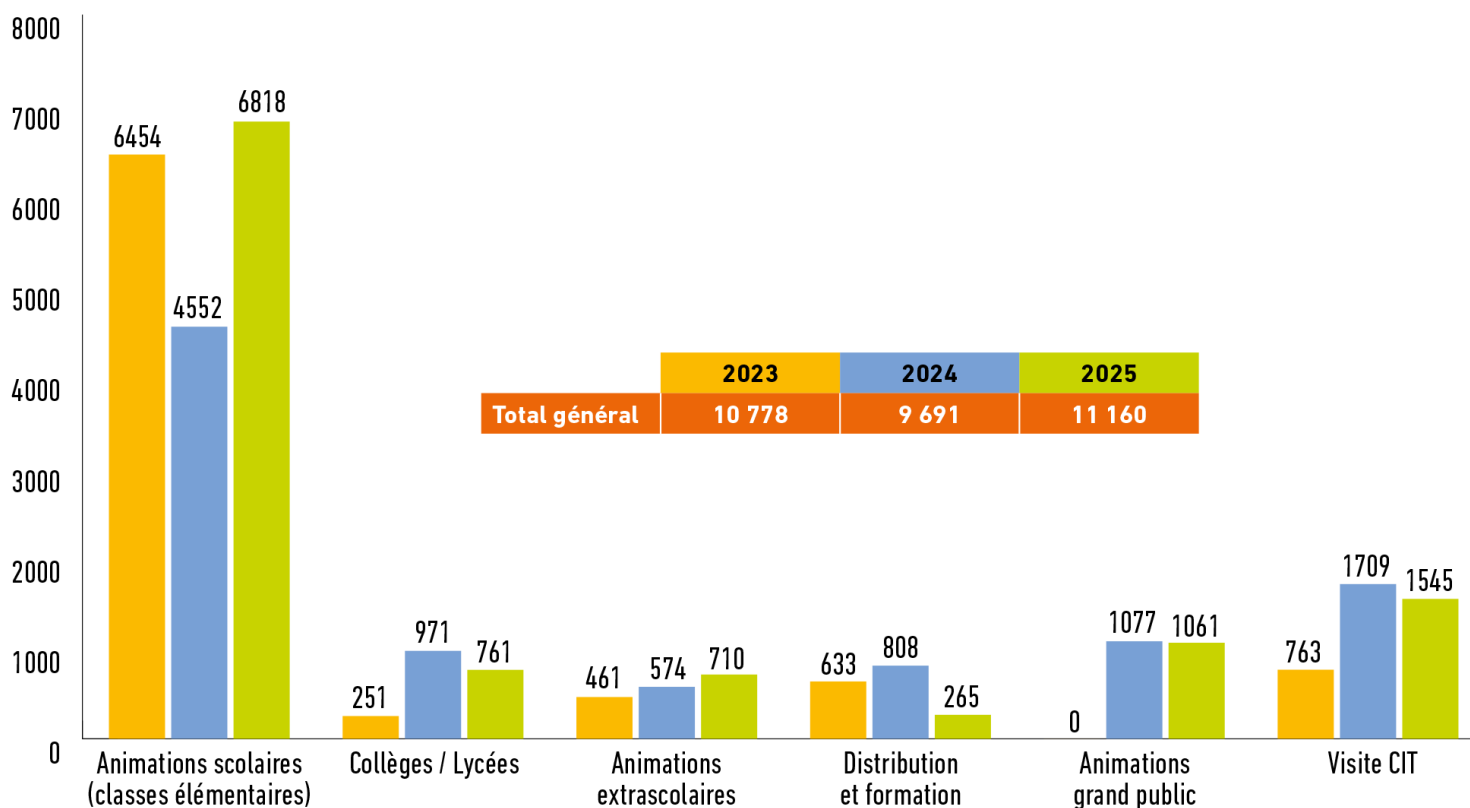


Des animations au quotidien par les équipes du SMITOM



Bilan de l'année 2025 Evolution des animations

On constate une évolution sur le nombre de personnes sensibilisées cette année : **11 160 personnes** contre 9691 en 2024.



Bilan de l'année 2025 visites du CIT

78 visites du CIT ont été réalisées cette année contre 93 en 2024.

On compte :

37 visites scolaires (écoles élémentaires, collèges et lycées) :

898 élèves sensibilisés avec leurs enseignants et accompagnateurs.

20 visites extrascolaires et autres établissements :

353 enfants et animateurs sensibilisés.

21 visites grand public : **294** visiteurs.



Total

1545 visiteurs

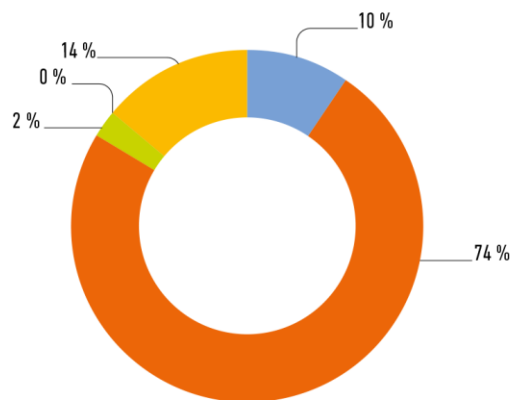
1709 visiteurs en 2024

Budget

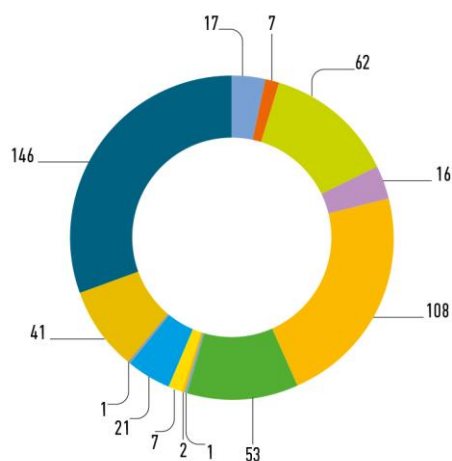
34 cars réservés par le SMITOM pour les établissements scolaires et extrascolaires.

**Une dépense de
14 993,00 €**

RÉPARTITION DU NOMBRE DE PERSONNES SENSIBILISÉES PAR TYPE D'ANIMATION



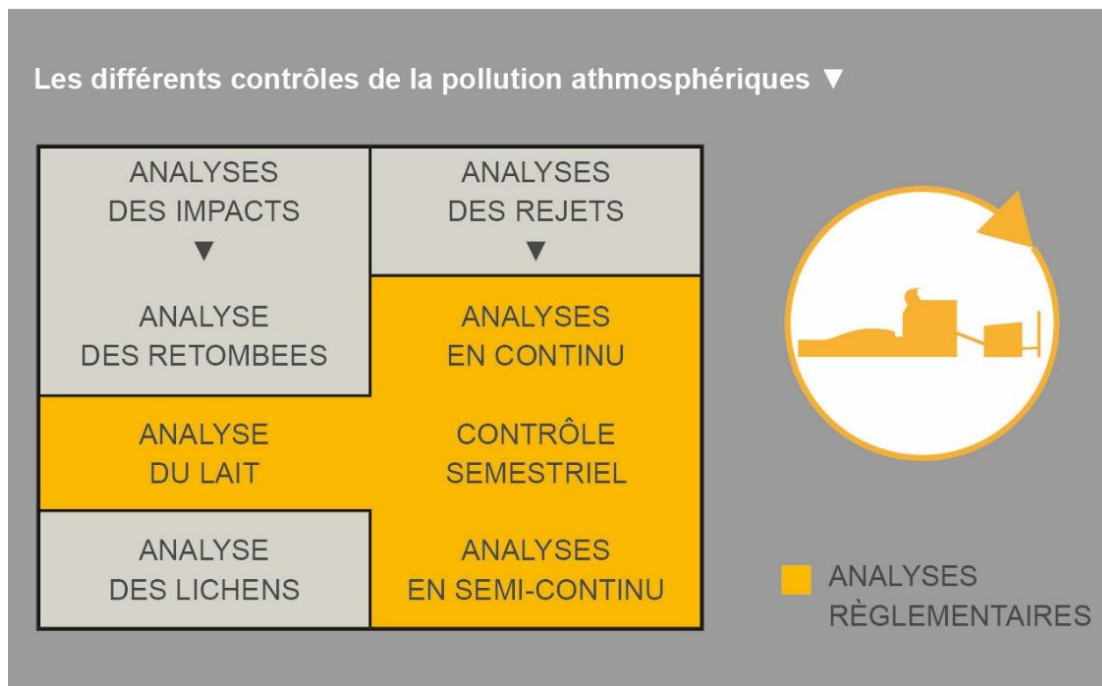
Animations grand public	1 061
Animations scolaires périscolaires et cantines	8 289
Distribution de composteurs / Formation	260
Installation composteur / Formation	5
Visites CIT scolaires, extrascolaires, grand public	1 545
Total général	11 160



	Personnes sensibilisées	Thématiques
3R	251	17
Atelier biodiversité	165	7
CIT	1 174	62
CIT - parcours biodiversité	371	16
Compostage	2 626	108
Éco-responsabilité	1 209	53
Forum métier	125	1
Fresque du Climat	27	2
Gaspillage alimentaire	176	7
Général	512	21
Atelier conte Kamishibai	69	1
Recyclage	948	41
Tri	3 507	146
Total général	11 160	482



MESURES ENVIRONNEMENTALES DES ÉMISSIONS DU CIT



> La maîtrise des rejets : une priorité pour le syndicat !

- Tous les contrôles semestriels réglementaires sont **conformes**.
- Sur les 3 lignes d'incinération **le seuil des 60h de dépassements horaires et semi-horaires n'a pas été dépassé**.
- Les analyses en semi-continu des **dioxines et furanes** sont conformes à la **réglementation** (inférieurs à 0,1 ng/Nm³).

Coût du service public

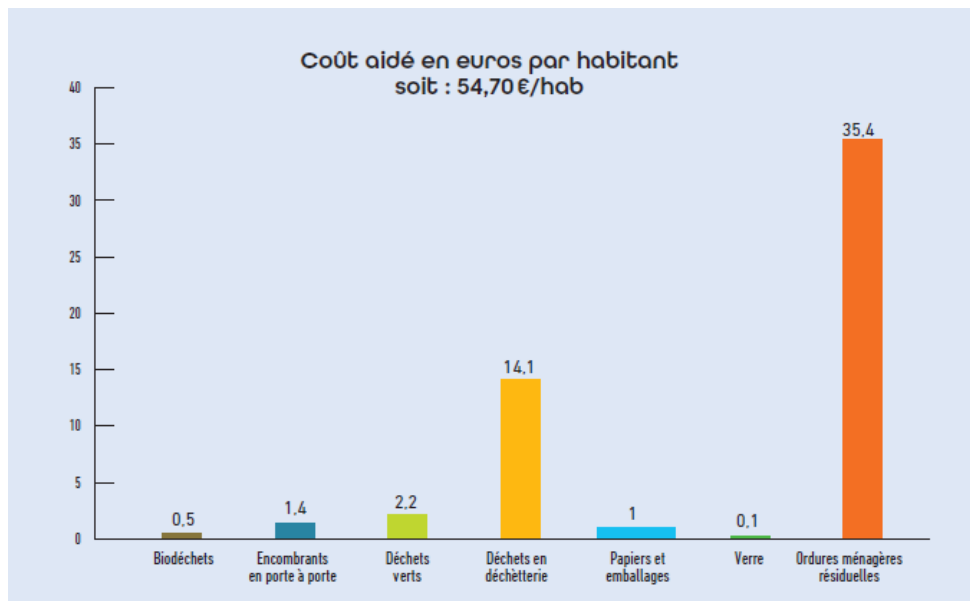


PRINCIPAUX INDICATEURS

Rappel : mode de financement du service conformément à la délibération n° 11/2025 du 4 février 2025

Modalités de facturation	2025 PU	Évolution des tarifs N/N-1	
		€	%
Part variable à la tonne incinérée	215,465 €	10,26 €	5%
Part fixe selon le nombre d'habitants	17,991 €	0,86 €	5%

La part variable à la tonne incinérée et à la tonne de refus de CS doit financer les dépenses liées au transport et au traitement des déchets du syndicat toutes filières confondues. La part fixe par habitant doit financer les charges fonctionnelles, de communication, de prévention et le remboursement de la dette.



CALCUL DU COÛT H.T. DU SERVICE PUBLIC

Année 2025 Montants HT	Flux des déchets							Total
	Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets alimentaires	Déchets verts	Déchets en déchèterie	Encombrants	
Charges	17 340 258	152 506	6 259 003	184 430	767 980	5 357 310	665 802	30 727 289
Recettes	5 364 586	125 025	5 929 913	5 279	18 374	569 781	195 699	12 208 656
Total financement	20 257 784	0	0	0	0	54 501	0	20 312 284
Cout Complet en € / tonne	179	22	321	279	36	190	197	1 223
Cout Complet en € / habitant	41,2	0,5	18,5	0,5	2,3	15,8	2,0	80,8
Coût aidé € HT	11 975 673	27 481	329 090	179 151	749 606	4 787 529	470 103	18 518 633
Cout aidé en € / tonne	154	4	17	271	35	170	139	789
Cout aidé en € / habitant	35,4	0,1	1,0	0,5	2,2	14,1	1,4	54,7
Matrice non validée au 04/06/2026								

- **Les charges** = Ensemble des charges de structure, de communication, de prévention, de transport, de traitement, ...
- **Les recettes** = Ensemble des recettes industrielles (ventes de produits et d'énergie, prestations à des tiers), des soutiens, subventions d'investissements et aides au fonctionnement.
- **Le coût aidé** = Ensemble des charges desquelles sont déduites les recettes. Les contributions des collectivités ne sont pas considérées dans la matrice comme des recettes

PERSPECTIVES 2026

- Optimiser les filières de traitement.
- Préparer le renouvellement du contrat de concession en intégrant les enjeux de performance environnementale, de maîtrise des coûts et d'innovation.
- Définir avec les adhérents les besoins futurs du territoire et identifier des leviers d'optimisation grâce à un dialogue régulier et constructif.
- Améliorer en continu les performances des filières de valorisation et de traitement.
- Innover et transformer le territoire.
- Poursuivre la modernisation des déchèteries pour en faire de véritables espaces de valorisation des ressources (Coulommiers, Meaux).
- Développer le réemploi, la réparation et le recyclage.
- Renforcer les actions de prévention des déchets, la pédagogie et l'engagement des habitants.
- Accompagner l'évolution des pratiques grâce à des projets innovants menés avec les adhérents et les partenaires (CITEO, FEDER).
- Accélérer l'innovation environnementale.
- Accueillir et accompagner des projets innovants sur les sites du SMITOM (LISAQUA, réseau de chaleur avec le Syndicat Mixte de Géothermie de Meaux).
- Tester de nouvelles solutions de valorisation des déchets et des ressources.
- Faire du SMITOM un territoire d'expérimentation et d'innovation au service de la transition écologique.



MERCI DE VOTRE ATTENTION